

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES FORESTIERES  
(MERF/DEF)**

**DEFI ENVIRONNEMENT  
DEVELOPPEMENT  
(DED)**

BP 8493 Tél. (228) 251 22 24

E-mail: ong\_ded@yahoo.fr

Lomé, Togo



**STRATEGIE ET PLAN D'ACTION D'AMENAGEMENT  
FORESTIER DURABLE DE LA FORET CLASSEE D'ASSOUKOKO**



Mars 2005

Final Technical Report

( 5 Dec. '05  
No. 2151

N/sidne

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES FORESTIERES  
(MERF/DEF)**

**DEFI ENVIRONNEMENT  
DEVELOPPEMENT  
(DED)**

BP 8493 Tél. (228) 251 22 24  
E-mail: ong\_ded@yahoo.fr  
Lomé, Togo

**AVANT-PROJET PPD 60/02 Rev. 1 (F)**

**Développement d'une stratégie et planification des mesures destinées à  
l'aménagement de la forêt naturelle classée de Assoukoko et des forêts  
communautaires d'Adélé en vue de leur gestion durable par les communautés  
locales selon les critères et indicateurs de l'OIBT**

-----

**STRATEGIE ET PLAN D'ACTION  
D'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE  
DE LA FORET CLASSEE D'ASSOUKOKO**

**Mars 2005**

## Table des matières

INTRODUCTION .....	3
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE .....	4
1.1 Milieu physique et socio-économique .....	4
1.1.1. Localisation.....	4
1.1.2. Climat.....	4
1.1.3. Géomorphologie et hydrographie .....	5
1.1.4. Géologie et sols.....	6
1.1.5. Couvert végétal .....	6
1.1.6. Caractéristiques socio- démographiques et économiques .....	8
1.2. Evolution et état des écosystèmes forestiers, de la flore et de la faune dans la FCA .....	9
1.2.1. Typologie des principales formations végétales de la forêt classée d'Assoukoko .....	9
1.2.2. Bilan floristique .....	11
1.2.2.1. Richesse spécifique.....	11
1.2.2.2. Diversité floristique moyenne.....	12
1.2.2.3. Importance écologique et économique .....	12
1.2.3. Diversité faunique .....	13
1.2.3.1. Richesse spécifique.....	13
1.2.3.2. Fréquences relatives d'abondance .....	13
1.2.3.3.. Espèces animales endémiques, rares ou menacées d'extinction.....	13
1.3. Causes de dégradation des écosystèmes forestiers, de la flore et de la faune d'Assoukoko .....	14
1.3.1. Pratiques agricoles .....	14
1.3.2. Surexploitation des ressources forestières .....	15
1.3.3. Feux de brousse .....	15
1.3.4. Braconnage et commerce de la faune sauvage .....	16
1.3.5. Propagation de <i>Chromolaena odorata</i> .....	16
1.3.6. Autres causes: .....	16
1.4. Cadre juridique .....	17
1.5. Problématique de la gestion durable de la FCA ou défis majeurs .....	17
DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE.....	19
2.1. Fondements.....	19
2.2. Orientations stratégiques.....	20
TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION .....	24
3.1. Contenu opérationnel du plan d'action.....	24
3.2. Mise en œuvre du plan d'action.....	27
3.2.1. Cadre de mise en œuvre du plan d'action.....	27
3.2.2. Appropriation du plan par les différents acteurs concernés.....	28
3.2.3. Mise en oeuvre et coordination du plan d'action.....	28
3.2.4. Suivi technique du plan d'action .....	29
3.2.5. Durée et période d'exécution du Plan d'Action.....	29
CONCLUSION.....	29

## INTRODUCTION

Membre de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), le Togo s'est engagé dans l'objectif an 2000 de cette organisation. Cet objectif stipule qu'en l'an 2000, les bois tropicaux à mettre sur le marché international devraient provenir de sources gérées de manière durable. Cette gestion implique des mesures concernant à la fois la ressource, le cadre juridique et institutionnel, le cadre socioéconomique et culturel et le cadre environnemental (OIBT, 1998).

Notre pays, a mesuré l'intérêt de cette disposition pour la sauvegarde de ses maigres ressources au profit des communautés locales qui en dépendent surtout. La forêt classée d'Assoukoko a pour cela été ciblée à travers un avant-projet soumis et financé par l'OIBT. Cet avant projet devrait permettre de faire l'état des lieux dans l'objectif de définir les mesures pertinentes pour la gestion durable du domaine. C'est ainsi que deux (2) études ont été réalisées: il s'agit des études socio-économiques, foncières et environnementales d'une part et des études forestières d'autre part.

Les résultats de ces études ont servi de base pour l'élaboration de ce document de stratégie et plan d'action qui préconise des orientations pour la restauration et la gestion du périmètre.

Cette stratégie est structurée en trois parties :

- la première partie « **contexte** », présente les données physiques et socio-économiques sur la zone du projet ;
- la deuxième partie « **stratégie** » propose des objectifs stratégiques pour une gestion durable du domaine d'Assoukoko ;
- la troisième partie « **Plan d'action** » énumère les activités à entreprendre, les résultats attendus ainsi que les conditions de mise en œuvre des mesures proposées.



## PREMIERE PARTIE : CONTEXTE

### 1.1 Milieu physique et socio-économique

#### 1.1.1. Localisation

La Forêt Classée d'Assoukoko (FCA) se trouve sur le Plateau d'Adélé dans la zone écologique IV (figure 1) au Centre-Ouest du Togo, dans la préfecture de Blitta (Région Centrale). Elle est située entre les parallèles 7°54' et 8°07' de latitude nord et entre 0°35' et 0°39' de longitude Est.

Elle couvre une superficie de 10 000 ha et est limitée au nord par la conventionnelle AI, à l'est respectivement par la conventionnelle HI, les rivières Adzrin et Assoukoko, la conventionnelle GH, les rivières Yourourou, Allélé, Goufo et Assoukoko qui sert également de limite de la forêt au sud. La limite ouest de la forêt est la frontière entre le Togo et le Ghana (voir carte topographique de la forêt d'Assoukoko en annexe).

La forêt classée est située à cheval sur les cantons d'Atchentché et de Diguengué. Elle est entourée par les principaux villages suivants : Assaré Kopé, Allélé, Assoukoko, Diguengué et Aboussoun Kopé à l'est, Yégué au nord-est et Dikpéléou au nord.

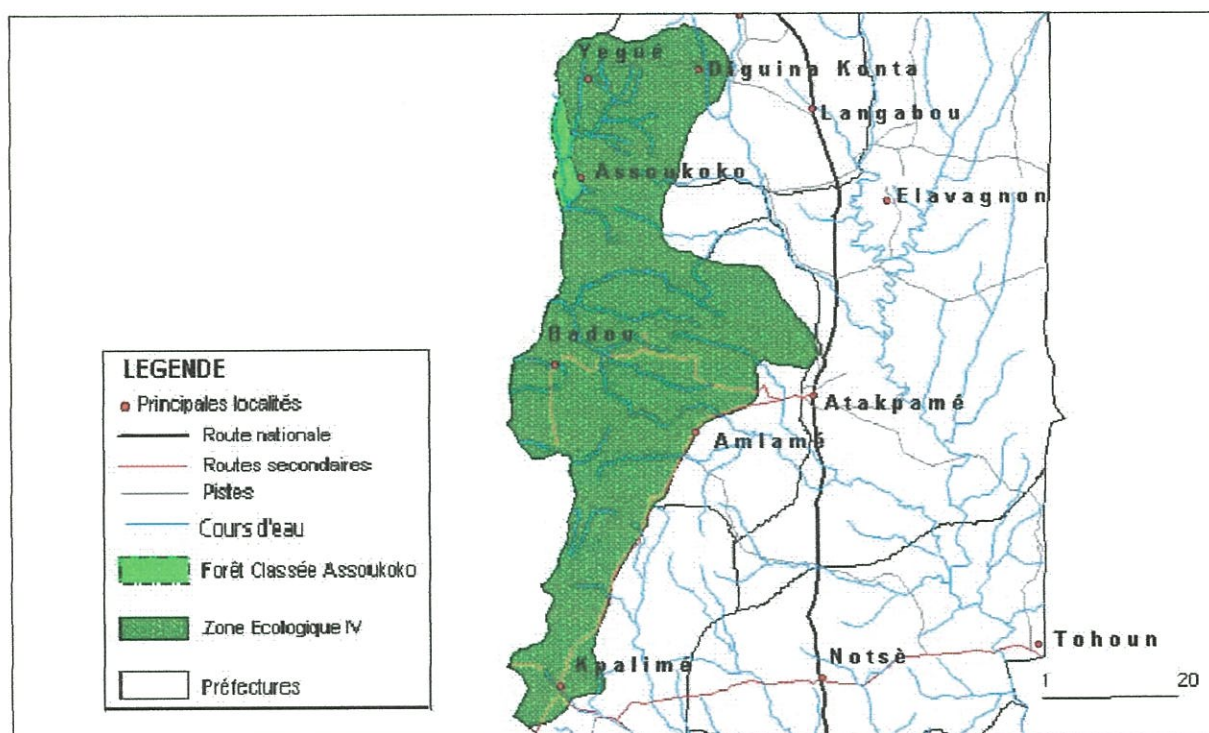


Figure 1 : Localisation de la Forêt Classée d'Assoukoko

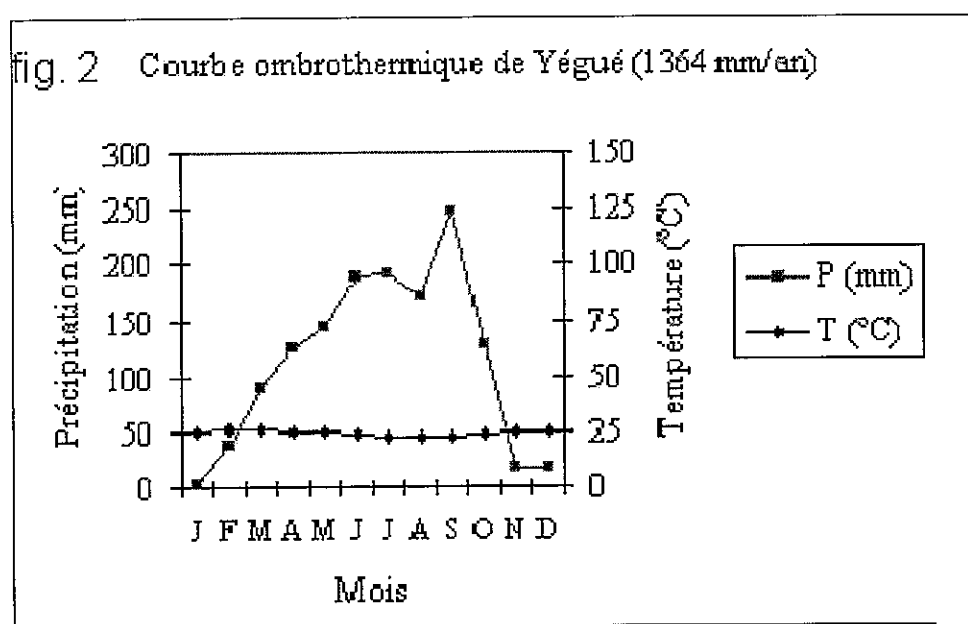
#### 1.1.2. Climat

Le climat de la zone est de type tropical semi-humide monomodal à deux saisons contrastées. Une grande saison sèche d'octobre à mars et une grande saison pluvieuse d'avril à octobre. La

courbe ombrothermique de la station de Yégué (Figure 2), village situé juste au nord-est de la forêt classée illustre bien l'allure monomodale. La moyenne pluviométrique dans la zone se situe entre 1200 mm et 1400 mm d'eau par an avec un maximum de pluies en août – septembre. On relève quelques fois des précipitations, quoiqu'infimes, au cours des mois de décembre, janvier et février.

Il convient de souligner que les durées des saisons sèches et pluvieuses sont sujettes à des variations dans le temps. Le climat est également d'un régime montagnard ce qui occasionne des pluies orographiques.

Les températures moyennes mensuelles varient peu et se situent entre 25°C et 26°C. Les minima et les maxima sont respectivement de 15°C en janvier et de 37°C en mars.



### 1.1.3. Géomorphologie et hydrographie

La forêt classée d'Assoukoko est installée sur un site très accidenté présentant une altitude variant entre 400 et 750 mètres. On y trouve par conséquent de très grands ravins.

L'érosion différentielle se traduit par une succession de crêtes quartziques encadrant des zones déprimées faites d'un moutonnement de petites collines aux versants courts individualisés par un chevelu hydrographique très dense.

La forêt est traversée pratiquement au milieu dans le sens nord-sud par les rivières Boua et Assoukoko qui présentent de très nombreux affluents. Boua se jette pratiquement au centre de la forêt classée dans Assoukoko qui délimite partiellement deux fois la forêt à l'est puis au sud avant de traverser la frontière Togo-Ghana pour aller se jeter dans la Volta. Du côté est, on note les rivières Adzrin, Allélé, Goufo et Yourourou qui délimitent aussi partiellement la forêt et Yégué. Toutes ces rivières présentent de nombreux affluents et se jettent toutes dans

Assoukoko. Vers le sud-est, se trouve la rivière Koro qui se jette également dans Assoukoko. Il est à noter que Koro constitue pratiquement la limite entre Akébou et Adélé. Certains affluents de ces principaux cours d'eau tarissent en saison sèche. A cause du relief très accidenté, la plupart de ces cours d'eau coulent dans des vallées très encaissées. Leurs profils longitudinaux indiquent des pentes très fortes qui occasionnent parfois des chutes rapides telle que la chute Maria sur Assoukoko.

#### **1.1.4. Géologie et sols**

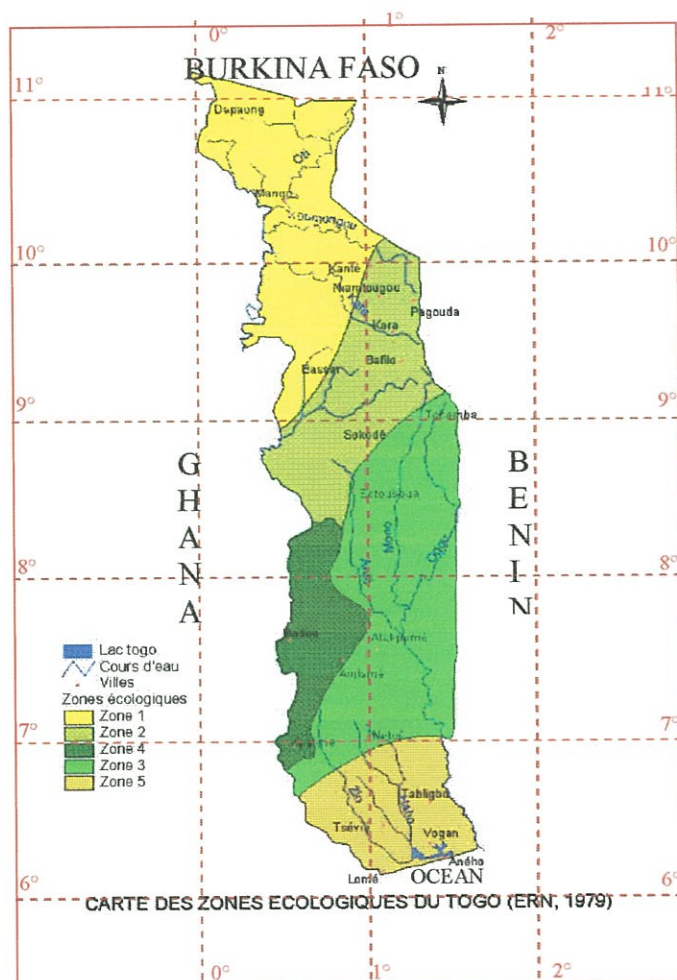
Le substrat géologique de la forêt classée d'Assoukoko est constitué par les micaschistes et les quartzites de l'atakorien.

Les observations de terrain ont permis de mettre en évidence les types de sols suivants (Soted et al, 1986) :

- sols peu évolués sur les crêtes quartziques : il s'agit des sols superficiels, caillouteux constamment rajeunis par l'érosion ;
- sols ferrallitiques sur les collines micaschistiques qui sont des sols plus ou moins tronqués développés dans les altérites argileuses du substrat géologique ;
- sols colluviaux à hydromorphie de nappe plus ou moins intense au bas de versant.

#### **1.1.5. Couvert végétal**

La forêt d'Assoukoko est située dans la zone écologique IV (ERN, 1979), domaine des forêts denses semi-caducifoliées (Fig. 3).



**Figure 3 : Subdivisions écologiques du Togo (Ern 1988).**

### Légende

**Zone 1** : zone des plaines du nord, climat tropical avec une saison des pluies de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai (soient six à sept mois écologiquement secs), correspondant essentiellement aux savanes soudaniennes ;

**Zone 2** : zone des montagnes du nord, climat de type soudano-guinéen d'altitude avec des nuits assez fraîches, une saison pluvieuse (avril-octobre) et une saison sèche (octobre-mars) marquée par l'harmattan, domaine de mosaïque de forêts denses sèches et de savanes ;

**Zone 3** : zone des plaines du centre, climat tropical marqué par une saison des pluies et une saison sèche de 4 mois au moins, domaine des savanes boisées guinéennes ;

**Zone 4** : zone méridionale des Monts du Togo, climat subéquatorial de transition caractérisé par une grande saison pluvieuse (mars-octobre) interrompue par une légère diminution en août ou septembre, domaine des forêts denses semi-caducifoliées ;

**Zone 5** : plaine côtière du sud Togo, climat subéquatorial marqué par un déficit pluviométrique (800 mm/an à Lomé).

Sous l'influence humaine, la végétation originelle a cédé la place à six (6) types de végétation et d'occupation de sol sur l'ensemble de la forêt classée d'Assoukoko (FCA) (Sauve Flore, 2004). Il s'agit de:

- la forêt semi-caducifoliée dégradée avec culture de café-cacao, surtout dans les vallées. Quelques îlots sont préservés près des villages comme forêts sacrées ou forêts pare-feu ;
- les recrûs forestiers qui sont des formations forestières issues de l'évolution naturelle des friches vers la forêt ;



- les forêts denses sèches qui constituent la transition entre les forêts semi-caducifoliées de bas de pente et les savanes à *Lophyra lanceolata* de haut de versant dans la forêt classée d'Assoukoko ;
- les savanes boisées, observables sur les sommets et les versants des montagnes et les savanes arbustives non liées à l'altitude mais plutôt en relation avec la nature très superficielle et gravillonneuse des sols ;
- les cultures qui sont constituées de succession de cultures/friches et fonds de vallée boisés.

### 1.1.6. Caractéristiques socio- démographiques et économiques

Le peuplement humain autour et dans la zone de la forêt classée s'est fait, d'après SGI/SOTED (1986), à partir de divers groupements ethniques venant de l'ouest pour les autochtones à savoir:

- les Adélé venus de Dibemkpa (Ghana) qui se sont installés dans les villages de Yegué, de Dikpéléou au nord de la forêt ;
- les N'Tribou seraient venus de d'Ashanti Kowu (Ghana) qui se sont installés dans les villages de Diguengue et d'Aboussoun Kopé à l'est de la forêt ;
- les Agnangan venus de Koumassi et disséminés dans certains villages environnants et qu'on peut toutefois qualifier d'allochtones autour de la forêt ;

En dehors des populations autochtones, on note la présence de populations allogènes à savoir, Losso, Ewé, Kabyè, Kotokoli, Akposso, Tchamba, Moba etc.

La zone d'Adélé (y compris Assoukoko) compte une population évaluée en 2003 à 48 300 habitants, soit une densité de 26 habitants au km<sup>2</sup>. Ce qui est relativement faible par rapport à la moyenne nationale qui se situe autour de 81 habitants au km<sup>2</sup> (ADA, 2004)

L'agriculture est l'activité économique prédominante. Elle dépend essentiellement des moyens de production (terre, main d'œuvre, intrants agricoles pour peu d'exploitants, matériels agricoles essentiellement manuels et constitués de la houe, la daba et le coupe-coupe). Les principales cultures agricoles sont :

- les produits de rente : café, cacao, coton ... ;
- les produits céréaliers : maïs, sorgho, riz ... ;
- les légumineuses : niébé, arachide... ;
- les tubercules : igname, manioc, taro ... ;
- les oléagineux : palmier à huile... ;
- les fruitiers : orangers, bananiers, avocatiers, manguiers, pamplemoussier... .

Ces fruitiers sont souvent cultivés en association avec d'autres cultures.

L'élevage est peu développé et se fait de façon traditionnelle. On élève essentiellement les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et surtout les volailles.

L'exploitation forestière occupe également une place importante dans l'économie de la localité. Elle concerne, l'exploitation du bois d'œuvre et de service, l'exploitation du bois de chauffe et la fabrication du charbon de bois, la récolte des produits forestiers non ligneux (éponges, lianes, écorces, cure-dents, des fruits, des graines et de racines diverses). Ils constituent une source de revenus non négligeable pour les différentes populations.

En matière d'artisanat, on rencontre un ensemble de travailleurs manuels, qui sont des menuisiers, des maçons, des mécaniciens, des forgerons, des couturières et tailleurs, des sculpteurs, etc.

Le commerce local concerne essentiellement les produits vivriers (maïs, sorgho, riz, igname, manioc, ...), les produits de rente (café, cacao, coton) et les produits forestiers ligneux et non ligneux. On rencontre aussi les produits manufacturés qui sont présentés dans les différentes boutiques que l'on rencontre dans certains villages. Il couvre également d'autres produits comme les poissons (gros et petits) et les boissons. Cette vente est assurée par les hommes qui sont aidés par des enfants et des femmes.

## 1.2. Evolution et état des écosystèmes forestiers, de la flore et de la faune dans la FCA

### 1.2.1. Typologie des principales formations végétales de la forêt classée d'Assoukoko

La FCA est aujourd'hui occupée par une mosaïque de forêts semi-décidues, de forêts denses sèches, de savanes boisées, de jachères et de cultures.



Figure 4 : Forêt sur pente dans la forêt classée d'Assoukoko (Sauve Flore, 2004)

#### - Forêt semi-caducifoliée :

Il s'agit de la végétation caractéristique du milieu. On peut citer quelques espèces fréquentes comme *Aubrevillea kerstingii*, *Erythrophleum suaveolens*, *Trilepisium madagascariensis*. D'autres grands arbres importants sont *Milicia excelsa*, *Ficus mucoso*, *Ceiba pentandra*, *Pycnanthus angolensis* et *Parinari glabra*. Une autre espèce très fréquente dans cette unité végétale est *Pseudospondias microcarpa* qui est inféodée aux abords des cours d'eau. Ces arbres de la strate supérieure atteignent 20 à 25 m de hauteur. Ils peuvent atteindre un recouvrement de 50 à 70%. Le sous-bois est fortement perturbé par la culture de café et cacao. Quand le sous-bois n'est pas cultivé, il renferme un fourré fermé (recouvrement de 20 à 30%) dominé par *Hypselodelphys poggeana* et *Eremomastax speciosa* près des rivières. Ces forêts occupent les bas de pente près des rivières. La plus spectaculaire et la mieux conservée est celle qui longe la rivière Assoukoko.

- **Variante de forêt semi-caducifoliée à *Cola gigantea***

Cette forêt occupe les bas-fonds très aplatis, généralement traversés par une rivière. A part les arbres caractéristiques déjà cités, *Cola gigantea* devient un élément très représenté.

Dans ces forêts semi-caducifoliées, l'importante présence de *Ricinodendron heudelotii*, par endroit est indicatrice de la forte pression humaine, en particulier de l'exploitation forestière. Dans les parties un peu élargies des rivières qui ont généralement creusé leur lit au fond des vallées, se trouvent des peuplements de *Hallea stipulosa*. Cette espèce, connue sous le nom de faux Teck, est actuellement très recherchée par les exploitants forestiers.

- **Forêt dense sèche à *Pachystela brevipes***

Dans les vallées qui entaillent les grandes montagnes, la forêt semi-caducifoliée occupe les 20 à 50 m autour des cours d'eau. Le contact avec les savanes en haut et sommet de versant se fait par la forêt dense sèche à *Pachystela brevipes* qui occupe la mi-versant. Les feux de brousse annuels provenant de la savane, pénètrent par endroit dans leur sous bois qui est plus clair et plus accessible qu'au niveau de la forêt semi-caducifoliée. Les autres arbres les plus fréquents sont *Cola millenii*, *Dialium guineense*, *Erythrophleum suaveolens*, *Monodora* spp., etc. L'importance des lianes (*Strychnos* spp, *Dalbergiella welwitschii* et *Uvaria* spp) est remarquable. Elle est très basse (15 à 20 m de hauteur) par rapport à la forêt semi-decidue. Des fourrés de bambous (*Oxythenantera abyssinica*) sont partout disséminés dans cette formation et peuvent se rencontrer aussi plus haut à la lisière de la savane boisée.

- **Recrûs forestiers**

Ils résultent de la dynamique naturelle progressive des savanes. Mais le défrichement de la forêt puis l'abandon conduit à l'abondance de ces formations dans la forêt classée d'Assoukoko. Ils sont marquées par la présence de *Albizia* spp., *Dacryodes klaineana*, *Elaeis guineensis*, *Erythrophleum suaveolens*, *Macaranga barteri*, *Pterocarpus erinaceus*, *Cussonia kirkii*, *Syzygium guineense*, *Terminalia laxiflora*, *Margaritaria discoidea*, *Harungana madagascariensis*, *Holarrhena floribunda*, *Lecaniodiscus cupanioides*, *Ceiba pentandra* et *Rauwolfia vomitoria*.... La strate herbacée est très fermée, essentiellement occupée par *Chromolaena odorata* dont le recouvrement peut atteindre 80 à 90%.

- **Savanes**

La formation savanicole la plus représentée est la savane boisée. Elle se trouve dans le prolongement de la forêt dense sèche avec une composition floristique ligneuse de plus en plus variée quand on remonte la toposéquence. Il s'agit des savanes périforestières qui caractérisent toute la zone guinéenne (Sauve Flore, 2004) Au delà de 600 m d'altitude, elles apparaissent. Les zones en contact avec la forêt dense sèche est plus boisée. *Burkea africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Terminalia glaucescens*, *Faurea speciosa* et *Ochna afzelii* sont les arbres qui marquent ce contact. Vers 650 à 700 m d'altitude, *Lophira lanceolata* devient l'espèce caractéristique de la savane boisée. Il est souvent accompagné de *Terminalia glaucescens*, *Hymenocardia acida*, *Bridelia ferruginea*, *Lannea acida*, *Syzygium guineense*, *Prosopis africana* et *Crossopteryx febrifuga*. Le recouvrement de ces arbres dépasse rarement 20%. La strate herbacée passe aussi des Andropogonées aux Hyparrhénies et le recouvrement peut atteindre 80%. Le sommet des montagnes, très peu prospecté lors des travaux est caractérisé par une savane arbustive à *Crossopteryx febrifuga*. Cette savane est édaphique et occupe le sommet des montagnes sur sols très superficiels. On y rencontre aussi *Syzygium guineense*, *Trichilia emetica*, *Dichrostachys cinerea*, *Psorospermum febrifugum*, *Terminalia avicennioides*... Sur les replats en haut de versant, des îlots de savanes à *Uapaca togoensis* ont été rencontrés.

Le tableau 1 ci-après présente un récapitulatif des différentes formations végétales de la FCA.

**Tableau 1 : Unités végétales recensées dans la FCA.**

<b>Formations forestières</b>	Forêt semi-caducifoliée à composition floristique très variée selon la station Forêt semi-caducifoliée à <i>Cola gigantea</i> Forêt dense sèche à <i>Pachystela brevipes</i> Recrûs forestiers
<b>Formations de savanes</b>	Savane boisée <i>Pterocarpus erinaceus</i> Savane boisée à <i>Lophyra lanceolata</i> Ilot de savane à <i>Uapaca togoensis</i> Savane arbustive sommitale à <i>Crossopteryx febrifuga</i>

## 1.2.2. Bilan floristique

### 1.2.2.1. Richesse spécifique

Les inventaires forestiers réalisés dans le cadre de ce projet ont permis de recenser 421 espèces réparties en 287 genres et 89 familles. 6 familles sont les mieux représentées par le nombre d'espèce : *Rubiaceae* (70 espèces), *Fabaceae*, (26 espèces), *Euphorbiaceae* (22 espèces), *Gramineae* (20 espèces), *Apocynaceae* (16 espèces), *Moraceae* (15 espèces). 6 familles ont entre 14 et 10 espèces, 14 familles entre 9 et 5 espèces, 64 familles sont représentées par moins de 5 espèces.

Les espèces les mieux représentées dans la forêt classée d'Assoukoko sont : *Chromolaena odorata*, *Sterculia tragacantha*, *Byrsocarpus coccineus*, *Smilax kraussiana*, *Erythrophleum suaveolens*, *Cola millenii*, *Uvaria chamae*.

Trois espèces recensées dans la forêt classée d'Assoukoko figurent sur la liste des espèces rares au TOGO (Sauve Flore, 2004) Il s'agit de : *Uvaria sofa*, *Garcinia afzelii*, *Dacryodes klaineana*. Selon FAO (1999), les espèces forestières peuvent être menacées à cause des activités humaines intenses. C'est le cas de l'Iroko (*Milicia exelsa*) et l'Acajou (*Khaya grandifoliola*) qui sont deux espèces très exploitées dans la FCA. Actuellement *Aubrevillea kerstingii* et *Cola gigantea* sont sérieusement exploitées.

### 1.2.2.2. Diversité floristique moyenne

La diversité floristique a été analysée par rapport à celle de la zone écologique IV du Togo au sein de laquelle se trouve la FCA et d'autres types d'écosystèmes étudiés au Togo. Pour ce faire, les indices de diversité moyenne de Shannon et Equitabilité ont été calculés sur des échantillons de 20 relevés (soit une superficie de 1 ha), tirés au sort dans les collections de relevés disponibles sur ces écosystèmes.

Ces calculs montrent que la richesse spécifique et les indices de diversité de la FCA sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble de la zone IV, mais inférieurs à ceux des forêts riveraines. Ce qui montre clairement qu'à part les forêts riveraines de la zone écologique, la FCA peut être considérée comme un bastion de la diversité biologique au Togo (Tableau 2). Néanmoins, ces milieux présentent des équivalences similaires et très élevées, traduisant ainsi une distribution à peu près identique des espèces de base dans les différents écosystèmes comparés.

**Tableau 2 : Indices de diversité des formations végétales d'Assoukoko à celles d'autres écosystèmes**

	Forêts zone IV	Hots forestiers zone V (variante sèche de Forêt semi-décidue)	Forêts denses sèches de la zone III	Forêts riveraines zone IV	Formations végétales Assoukoko
Nombre d'espèces	493	490	231	723	421
Nombre de genres	318	316	162	446	287
Nombre de familles	84	79	51	102	89
Trois premières familles	Légumineuses Rubiaceae Euphorbiaceae	Légumineuses Rubiaceae Euphorbiaceae	Légumineuses Rubiaceae Moraceae	Légumineuses Rubiaceae Euphorbiaceae	Légumineuses Rubiaceae Euphorbiaceae
Indice moyen de Shannon	7,4 ± 0,04	6,7 ± 0,07	3,7 ± 0,03	8,3 ± 0,06	6,9 ± 0,73
Equitabilité moyenne	0,94 ± 0,01	0,93 ± 0,01	0,93 ± 0,01	0,94 ± 0,00	0,94 ± 0,06

### 1.2.2.3. Importance écologique et économique

La FCA est le lieu d'une diversité biologique exceptionnelle. Sur une superficie de 2,2 ha, 421 espèces y ont été recensées, soit le 1/8 des espèces recensées au Togo. Ce site est actuellement unique car c'est le seul lieu au Togo où des reliques de forêts denses à Sapotaceae et Sterculiaceae décrites dans la zone (Sauve Flore, 2004) subsistent encore. La référence aux listes des espèces exploitables au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire a permis d'arrêter une liste d'environ 30 espèces de bois d'œuvre dans la FCA.

En plus des espèces de bois d'œuvre, d'autres produits de valeur sont disponibles dans cette forêt, notamment :



- **les fruits et graines** : parmi les épices les plus recherchés au Togo (Adjossou 2004 dans Kokou et al 2004), deux sont présentes dans la forêt classée d'Assoukoko : *Monodora myristica*, *Piper guineensis*. Ces épices ont des valeurs commerciales très élevées sur les marchés du Togo et participent pour une large part à l'économie des populations locales. L'espèce *Pentadesma* retrouvée sur le site est très utile pour ses graines qui entrent dans la fabrication d'une huile alimentaire.
- **les plantes médicinales** : les inventaires ont permis de recenser plusieurs plantes médicinales.
- **les tubercules** : onze (11) espèces d'ignames sauvages dont certaines pourraient représenter une base importante pour l'amélioration des variétés domestiques, ont été identifiées. Parmi elles, *Dioscorea mangelotiana* et *D. minutiflora* ont des valeurs nutritionnelles satisfaisantes (Sauve Flore, 2004)

### 1.2.3. Diversité faunique

#### 1.2.3.1. Richesse spécifique

Le recensement réalisé dans l'aire protégée d'Assoukoko dans le cadre des études forestières et qui s'est intéressé aux mammifères, oiseaux, reptiles, gastéropodes, batraciens et poissons, a permis d'identifier au total 102 espèces animales réparties dans les groupes systématiques suivants : Vingt six (26) espèces de mammifères, cinquante cinq (55) espèces d'oiseaux, huit (8) espèces de reptiles et treize (13) espèces de poissons. Les autres taxons faisant partie de la classe des mollusques et des amphibiens représentent l'ordre des anoures avec des espèces caractéristiques comme *Conraua derooi*, et *Bufo togoensis* et l'ordre des Gastéropodes dont l'espèce *Achatina togoensis*.

#### 1.2.3.2. Fréquences relatives d'abondance

Les espèces observées lors de l'inventaire sont prises en compte pour le calcul des fréquences relatives d'abondance.

Parmi les mammifères, l'hylochère est beaucoup plus rencontré ainsi que le groupe des céphalophes suivi des autres que constituent les Muridae, Manidae et Papiinae. Au regard de leur capacité d'adaptation aux divers milieux, notamment aérien et terrestre, les espèces d'oiseaux sont plus abondantes.

#### 1.2.3.3. Espèces animales endémiques, rares ou menacées d'extinction.

##### a) Espèces animales endémiques

Deux espèces animales endémiques à la zone d'Adélé sont recensées dans la forêt classée. Il s'agit de *Achatina togoensis*. (escargot géant) et *Conraua derooi* (amphibien) ( PNAE, 2003) (figures 5 et 6).

##### b) Espèces rares ou menacées d'extinction.

Les références à l'arrêté n°002 /MERF du 25 Mars 2004 définissant les modalités d'application de la CITES au Togo d'une part et à la liste rouge de l'UICN des espèces menacées devant bénéficier des mesures conservatoires d'autre part, ont permis de faire la classification pour chaque espèce recensée dans la zone d'Assoukoko.

L'application de cette disposition montre que *Crocodyllus niloticus* est une espèce intégralement protégée ainsi que *Syncerus caffer cafer*, *Tragelaphus euryceros*,

*Cephalophus rufilatus*, *Cephalophus dorsalis*, *Tragelaphus scriptus*, *Limnotragus spekei*, *Kinixys bellina* et *Python sebae* faisant partie de la liste rouge de l'UICN.

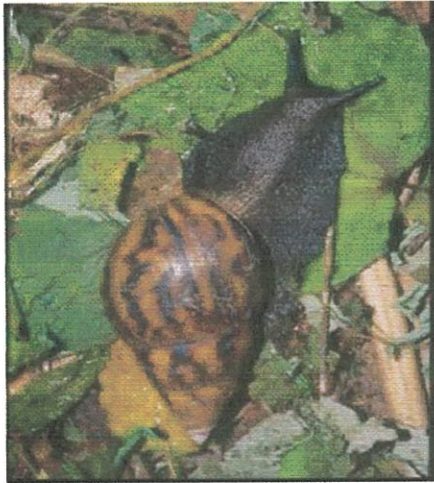


Figure 5 : *Achatina togoensis* (Esgargot géant)  
(PNAE 2003)



Figure 6: *Conraua derooi* (Amphibien) (PNAE 2003)

Il est à noter toutefois que les autres espèces ne faisant pas partie de l'une des catégories citées doivent également bénéficier de protection pour leur contribution au bon fonctionnement de l'écosystème auquel elles appartiennent surtout qu'elles deviennent rares dans cette zone.

### 1.3. Causes de dégradation des écosystèmes forestiers, de la flore et de la faune d'Assoukoko

#### 1.3.1. Pratiques agricoles

Dans la zone d'Assoukoko, la mise en valeur des terres se fait par la méthode de brûlis entraînant la disparition de la flore et des écosystèmes et par voie de conséquences, les habitats pour les animaux (figure 7).

Dans la forêt classée d'Assoukoko et de ses environs, la dégradation de la couverture végétale et la déforestation se sont aggravées par l'introduction des cultures de rente (caféier et cacaoyer puis récemment le cotonnier) entraînant une forte immigration dans la zone.



**Figure 7** : cultures et flancs de montagne dénudés (*Sauve-flore 2004*)

### 1.3.2. Surexploitation des ressources forestières

L'un des facteurs de déforestation de la forêt classée d'Assoukoko est l'exploitation abusive et non contrôlée des ressources végétales dans le but de satisfaire les besoins en combustibles ligneux d'une part, et en bois d'œuvre et de service d'autre part. Ceci s'est aggravé ces derniers temps avec l'accroissement de la demande de ces produits.

L'exploitation irrationnelle des essences pour le bois d'œuvre et de service effectivement débuté à partir des années 70 dans la zone, période d'introduction de la tronçonneuse, menace la survie de plusieurs espèces végétales. L'utilisation de cet outil performant a vite supplanté les scies manuelles utilisées jusqu'alors dans le pays et a contribué à la raréfaction des essences forestières de valeur, caractéristiques de la zone telles que *Milicia excelsa*, *Khaya grandifoliola*, *Khaya senegalensis*, *Triplochiton scleroxylon*... (Sauve Flore, 2004). Ces pratiques constituent également l'une des causes primordiales de la destruction des habitats de la faune sauvage et partant d'une façon générale de l'érosion de la diversité animale et végétale.

### 1.3.3. Feux de brousse

Chaque année, en saison sèche, les feux de brousse allumés consomment la plupart des formations savaniques et les forêts claires. Lorsque la saison sèche se prolonge, les sous-bois forestiers, les plantations de rentes et les jachères sont aussi la proie des feux incontrôlés, mettant en péril ces écosystèmes et les espèces qui y sont inféodées. Les feux qui détruisent parfois complètement le couvert végétal constituent un des facteurs clés de la dégradation du sol et de la perte de la diversité biologique.



### 1.3.4. Braconnage et commerce de la faune sauvage

Le braconnage a provoqué la disparition ou la raréfaction de nombreuses espèces. Plusieurs espèces de vertébrés naguère communes et très abondantes dans la zone, signalés par les populations, sont devenues très rares ou sont extirpées en raison de leur surexploitation (Sauve Flore, 2004).

En dépit de la réduction très sensible du potentiel faunique dans la zone, la faune sauvage constitue malheureusement, encore à ce jour, l'essentiel de l'apport protéique pour une partie importante de la population du milieu. Les produits fauniques, constitués de diverses espèces d'animaux sauvages abattus, sont commercialisés d'une manière informelle dans les villages et dans les marchés de la zone pour la consommation locale ou hors de la zone.

Des spécimens d'animaux sauvages de plusieurs espèces capturées dans la zone sont vendues puis exportés vers l'extérieur du pays. Bien que ce commerce international soit réglementé, le prélèvement d'un grand nombre d'espèces ou d'individus de la même espèce dans le même milieu est préjudiciable à la survie et à l'utilisation durable de la diversité biologique dans son habitat d'origine.

Les études ont signalé que les attaques sont souvent enregistrées sur les cultures de maïs, de manioc, de taro etc., par les hylochères, les babouins et les aulacodes. Les populations se plaignent souvent des destructions que causent ces animaux dans leurs plantations.

### 1.3.5. Propagation de *Chromolaena odorata*

Elle est favorisée par l'agriculture. Cette espèce colonisatrice ne se développe pas dans les sous-bois de forêts denses. Après le défrichement des forêts ou à la suite des éclaircies dues à l'exploitation forestière, elle colonise l'espace et évolue en un fourré très fermé. En réalité, l'action de cette plante envahissante sur la forêt se situe à deux niveaux. Tout d'abord, elle entre en compétition avec la régénération des espèces pionnières, bouleversant le processus de la régénération naturelle. Ensuite, en constituant un tapis herbacé épais qui se dessèche en saison sèche, *Chromolaena odorata* intensifie l'effet des incendies.

### 1.3.6. Autres causes:

Il s'agit des causes indirectes : la croissance démographique et la pauvreté.

En effet, avec l'augmentation de la population due au taux d'accroissement (1,5% par an) et à l'immigration des populations allochtones autour et dans la forêt, l'exploitation des ressources forestières et fauniques dont elles sont tributaires s'intensifie de plus en plus. Ces populations occupent également plus d'espaces pour leurs cultures et les habitations, détruisant ainsi de vastes écosystèmes, la flore et la faune avec comme conséquence l'érosion de la biodiversité.

Sur le plan de la pauvreté, la majorité de la population gère sa vie avec le secteur agricole caractérisé par de faibles revenus. Selon l'étude diagnostique sur la pauvreté au Togo réalisée en 1994, 72,6% de la population togolaise sont pauvres. Cette pauvreté pousse la population à compléter ses revenus par l'exploitation des ressources naturelles disponibles, notamment la faune, le bois, etc. En milieu rural, les populations dépendent beaucoup des ressources animales pour leur approvisionnement en protéines. La satisfaction de ces besoins entraîne à coup sûr, la destruction des espèces animales et végétales.

#### 1.4. Cadre juridique

La Forêt Classée d'Assoukoko est régie par le décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du Territoire du Togo (tenant lieu de code forestier) et la loi n° 57-8 du 28 mars 1957 portant classement de la Forêt d'Assoukoko.

D'après l'article 4 du décret sus visé, sont considérées comme forêts classées :

- les forêts réservées avant la date de promulgation de ce décret, par des arrêtés du Commissaire de la République, c'est-à-dire, les forêts qui ont déjà été soumises à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage des indigènes et les exploitations;
- les forêts classées par voie d'arrêté du Commissaire de la République conformément aux dispositions du présent titre.

Pour ce qui est relatif aux droits d'usage des collectivités locales dans les forêts classées, l'article 14 dudit code stipule ce qui suit: "Les forêts classées sont soustraites à l'exercice des droits d'usage des indigènes autres que ceux du ramassage du bois mort, la récolte des fruits, des plantes alimentaires et médicinales et ceux reconnus par les arrêtés de classements".

La loi n° 57-8 portant classement de la forêt d'Assoukoko, situe la forêt, détermine sa superficie et ses limites, et définit les droits d'usage. Au terme de cette loi, les droits d'usage des populations sont le ramassage de bois mort, des plantes médicinales et la chasse de jour au fusil.

La répression des infractions s'effectue conformément aux dispositions du titre 5 du décret du 5 février 1938. Malgré ces dispositions, on note des installations non contrôlées, des empiètements divers et des pratiques proscrites dans la FCA comme signalés plus haut.

#### 1.5. Problématique de la gestion durable de la FCA ou défis majeurs

Il relève de l'analyse de la situation présente que les défis majeurs à relever pour la sauvegarde de la FCA sont motivés par les situations suivantes :

##### *Insuffisance de mise en valeur*

La forêt ne dispose pas de plan d'aménagement. Sa mise en valeur sur le plan forestier n'a jamais été entreprise sous quelque forme que se soit.

##### *Absence de protection et de surveillance*

Des mesures concrètes et durables n'ont pas été entreprises en vue de la protection de cette forêt contre les feux de brousse, l'exploitation illicite du bois et de la faune ainsi que des produits forestiers secondaires. En outre la situation de la forêt à la frontière des territoires du Togo et du Ghana, rend le contrôle difficile.

##### *Surexploitation des ressources ligneuse et non ligneuse*

Cela résulte principalement de la pauvreté, de la pression démographique et de l'absence de mesures de protection



*Persistence des cultures du café et du cacao et progression de la culture du coton*

La politique d'extension de la culture du café et du cacao, dans les années 80 s'est faite au détriment des forêts de la zone. Les services techniques agricoles, chargés de la promotion de ces cultures encadrent les paysans qui installent leurs parcelles dans la forêt classée et avaient même exigé le déboisement total des parcelles avant leur installation. La progression de la culture du coton dans la zone constitue une menace potentielle.

*Méconnaissance des limites de la forêt*

Les différents acteurs concernés par l'exploitation et la protection de la forêt ne connaissent pas avec précision, les limites du domaine.

*Insuffisance de moyens matériels, humains et financiers*

Ceci se traduit par l'absence d'actions concrètes sur le terrain.

*Perte d'un biotope particulier où l'on dénombre des espèces rares et endémiques.*

## DEUXIEME PARTIE : STRATEGIE

### 2.1. Fondements

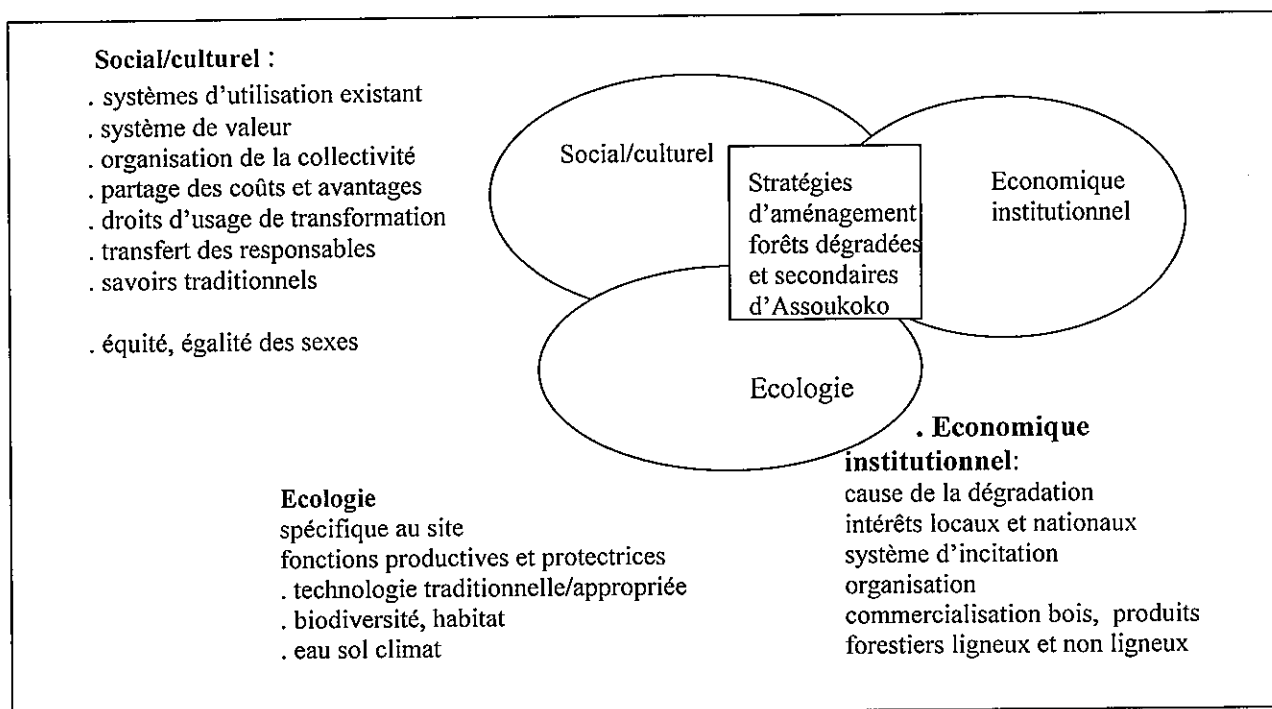
La forêt classée d'Assoukoko, subit actuellement des dégradations de la part de la population qui y pratique l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière, les feux de brousse incontrôlés, etc. Ces pratiques ont engendré comme conséquences la dégradation des différentes formations végétales, la destruction des écosystèmes particuliers, l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la diminution des produits forestiers ligneux et non ligneux, etc.

Les résultats des études forestières, ont montré que la forêt classée d'Assoukoko est constituée essentiellement de forêts secondaires et dégradées, des savanes, des terres forestières dégradées et des exploitations agricoles. On note l'absence complète de plantation forestière.

Il y a une impérieuse nécessité d'élaborer une stratégie et un plan d'action en vue de restaurer, de réhabiliter les diverses fonctions que peut assurer cette forêt pour un développement harmonieux des populations locales.

La stratégie adoptée s'inspire des directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires adoptées en 2002 par le CIBT (Conseil International des Bois Tropicaux).

Au sens du présent document, cette stratégie est un protocole planifié qui vise à accroître la fonctionnalité des formations forestières du milieu. Elle vise après tout, le bien être des populations à travers la reconstitution du couvert forestier. Elle repose enfin sur une analyse rationnelle des contextes sociaux, économiques, institutionnels et écologiques comme le montre la figure ci-dessous :



**Figure 8 :** Schéma type de détermination des stratégies d'aménagement des forêts dégradées et secondaires (OIBT, 2002)

La stratégie de restauration, d'aménagement et de réhabilitation des forêts dégradées et des terres forestières dégradées de la zone d'Assoukoko est appréhendée dans le contexte d'une approche écosystémique et dans le cadre du développement durable.

A Assoukoko, la fonctionnalité des écosystèmes a été plus ou moins préservée. Cela peut favoriser la restauration de la biodiversité et le maintien de l'équilibre écologique. Pour cela, la restauration et l'aménagement de ce domaine, prendront en compte la complémentarité des rôles des différentes composantes des écosystèmes afin assurer un large éventail de biens et services aux communautés locales. Ceci consistera à faire en sorte que les besoins des populations locales puissent être satisfaits collectivement par la mosaïque d'occupation actuelle des sols dans la zone.

## 2.2. Orientations stratégiques

### 2.2.1. Objectif stratégique 1: Assurer la réhabilitation des services et fonctions de la forêt classée d'Assoukoko

#### a) Justification

Malgré les constats de dégradation, la forêt classée d'Assoukoko présente encore les atouts majeurs suivants:

- elle dispose encore des forêts naturelles semi-décidues aménageables (Sauve Flore, 2004) notamment des reliques de forêts denses semi-décidues à Sapotaceae et à Sterculiaceae décrites dans la zone écologique IV (Akpagana 1989) ;
- le potentiel de production de bois d'œuvre reste élevé du fait qu'elle est non seulement située dans la zone forestière du pays par excellence mais aussi, elle bénéficie des conditions écologiques très favorables à la production ligneuse soutenue aussi bien en quantité qu'en qualité ;
- outre les espèces de bois d'œuvre, la forêt classée d'Assoukoko, regorge de plusieurs espèces fournissant des produits forestiers non ligneux qui apportent des revenus non négligeables aux populations de la zone. C'est le cas notamment de certaines épices les plus recherchés au Togo (*Monodora myristica*, *Piper guineensis*), de *Pentadesma butiracea* très utilisée pour ses graines qui entrent dans la fabrication d'une huile alimentaire, de beaucoup de plantes médicinales recensées qui sont très recherchées par les tradithérapeutes pour le traitement de plusieurs maladies, de 11 espèces d'ignames sauvages dont certaines pourraient constituer une base importante pour l'amélioration des variétés domestiques (*Dioscorea mangelotiana* et *D. minutiflora* qui ont des valeurs nutritionnelles satisfaisantes) (Sauve Flore, 2004)
- elle est considérée comme l'un des bastions de la diversité biologique au Togo (Sauve Flore, 2004). Il a été relevé plus de 421 espèces végétales dont trois espèces recensées figurent sur la liste des espèces rares menacées de disparition au Togo (*Uvaria sofa*, *Garcinia afzeli* et *Dacryodes klaineana*) et plus de 120 espèces animales dont deux espèces endémiques à cette zone: *Achatina togoensis*, (escargot géant) et *Bufo togoensis* (amphibien) sur quatre (4) espèces endémiques actuellement recensées au Togo (PNAE 2002).

La forêt classée d'Assoukoko présente plusieurs sites fragiles constitués de sommets et flancs de montagne, des cours d'eaux, des sources, des forêts galeries et ripicoles, des étangs et autres. Toute perturbation profonde de ces milieux aura des effets sur la dégradation des sols

et sur l'alimentation des nappes phréatiques, ce qui constitue une menace pour le milieu, le réseau hydrographique avec des influences sur les populations locales.

L'importance de ces écosystèmes particuliers et de leurs ressources biologiques dans le développement économique, social et culturel ainsi que dans l'équilibre écologique du milieu, nécessite qu'on accorde une importance à leur restauration et à leur préservation pour le bien-être de la population. Eu égard de ce qui précède, bien qu'étant envahie, la forêt classée d'Assoukoko nécessite d'être réhabilitée, aménagée et gérée avec la participation des différents acteurs concernés.

## b) Principes stratégiques

La FCA sera gérée suivant le principe d'aménagement à buts multifonctionnels qui cadre parfaitement avec les pratiques courantes des paysans de la zone.

La stratégie à adopter sera basée sur une approche intégrée, participative et écosystémique en veillant à la sauvegarde des intérêts des populations concernées notamment par le développement d'activités et de produits de substitution, le transfert progressif des activités de gestion opérationnelle de cette aire protégée aux organisations communautaires à la base dans les villages environnants de la forêt classée encadrées par les ONG et les structures compétentes.

En effet, la solution des aménagements intégrés et participatifs, associant les populations locales aux travaux et aux responsabilités de la gestion de cette aire protégée, est sans doute la meilleure qui puisse sécuriser les ressources, les restaurer et les pérenniser. Il sera également développé de façon participative, un mécanisme de partage équilibré avec les collectivités locales et les autres acteurs, des revenus à tirer de cette forêt classée sous différentes formes liées à l'exploitation forestière et autres ressources provenant de cette forêt.

La mise en œuvre de cette gestion nécessite une amélioration des connaissances scientifiques sur le milieu, des capacités technique et technologique ainsi que l'engagement des populations et des différents acteurs. A cet effet, la recherche appliquée et participative, essentielle pour soutenir la mise en œuvre des stratégies d'aménagement adaptable sera menée.

L'aménagement forestier à proposer devra prendre en considération les gains écologique, sylvicole et faunique. Il visera à maintenir ou à améliorer:

- la régénération naturelle des essences offrant un intérêt commercial et/ou social ;
- la diversité génétique à un degré suffisant pour maintenir les systèmes de production;
- les processus naturels qui conditionnent la productivité de l'écosystème ;
- les zones identifiées pour la protection ;
- la croissance des essences commerciales ;
- la protection et le développement des espèces fauniques.

La capacité de régénération des terres forestières sera améliorée par l'identification et la conservation des essences précieuses restantes telles que les *Albizzia spp*, *Azalia africana*, *Milicia excelsa*, etc.

Les plantations à but multiple (sociales, économiques et environnementales) seront préférées aux plantations forestières industrielles, en particulier lorsque ces dernières ne sont pas financièrement viables. Les plantations multifonctionnelles devraient servir de fer de lance à la restauration forestière et à l'amélioration de l'état des sites dans les zones à déficit forestier.

A cet effet, la sélection des essences prendra en compte les besoins et les convictions des principaux usagers de la forêt, en particulier ceux dont les moyens d'existence dépendent le plus de cette forêt comme c'est le cas ici des populations avoisinantes.

L'incorporation des valeurs sociales et culturelles, que peuvent présenter certains végétaux et espèces animales de la forêt dans les critères retenus de regroupement des espèces et de leur sélection peut contribuer à une plus grande adoption de pratiques sylvicoles au service d'objectifs d'aménagement diversifiés.

### **2.2.2. Objectif stratégique 2:** Réduire la pression des populations environnantes sur les ressources de la forêt classée

#### **a) Justification**

La foresterie villageoise et privée est très peu développée dans cette zone soumise à une forte dégradation de ses ressources forestières et du sol affectant ainsi les productions agricoles et forestières dans le milieu.

Les populations locales tirent l'essentiel des ressources forestières de la FCA. En vue de diminuer très sensiblement la pression de ces populations sur ladite forêt, il importe que des actions concrètes et pratiques visant à faire disposer aux populations ces ressources en dehors de la forêt soient menées. Le développement de la foresterie villageoise et privée ainsi que l'amélioration des pratiques agricoles apparaissent comme une solution durable.

En outre, la FCA est située dans une zone frontalière. La limite ouest de la forêt classée constitue la frontière entre la République Togolaise et la République du Ghana. Les terres ainsi que les ressources de la forêt classée et de ses environs sont gérées par les communautés locales (Ntribou et autres) situées de part et d'autre de la frontière (Diguengue, Aboussoun Kopé, etc. du côté Togo et Bréniasse et autres du côté Ghana). Les dispositions de sauvegarde du côté togolais ne peuvent porter leurs fruits que lorsque les populations de l'autre côté sont intimement liées à cette gestion.

#### **b) Principes stratégiques**

Un programme d'extension et de suivi des plantations, pures ou associées aux cultures agricoles, sera élaboré et mis en œuvre par les diverses institutions compétentes impliquées (services forestiers d'encadrement, ONG, groupements et associations etc.) Il s'agira de développer, encourager et assister les populations villageoises, les propriétaires terriens allochtones comme autochtones, les établissements scolaires, les confessions religieuses et tous les autres acteurs concernés, aux reboisements forestiers villageois, scolaires, communautaires, privés, aux pratiques des systèmes agroforestières, à l'aménagement des forêts naturelles villageoises et privées...etc

La promotion des pratiques agroforestières et l'utilisation des fumures animales et chimiques permettront de réduire les surfaces forestières défrichées annuellement pour l'exploitation agricole en exploitant plus durablement la même parcelle agricole.

Le foncier constituant un sujet très sensible dans la zone, un mécanisme de gestion des terres à objectif de production forestière sera recherché et arrêté par les différents acteurs pour permettre aux non-propriétaires terriens de pouvoir s'engager dans les activités forestières en



réalisant les plantations et aménagements forestiers. On s'inspirera des systèmes ou pratiques agrofoncières similaires en cours dans la zone pour la production de cultures de rente agricoles comme le café et le cacao.

Le bois et les produits forestiers secondaires ou non ligneux constituent une source importante de revenus aux populations de la zone, Il sera recherché et adopté de meilleurs modes d'exploitation de la ressource.

Comme solution au problème d'approvisionnement en produits de la faune sauvage, l'élevage de petits gibiers pourra être entrepris.

Concernant la gestion transfrontalière, il s'agira de développer dans un premier temps au niveau local, les bases de coopération entre les communautés situées de part et d'autre de la frontière. Ensuite une base de coopération sera établie entre les services forestiers du Togo et du Ghana pour la gestion transfrontalière des ressources de la forêt classée. Cette base de coopération pourra être définie dans le cadre des discussions bilatérales de la Commission mixte Togo-Ghana.

## TROISIEME PARTIE : PLAN D'ACTION

Le plan d'action de la forêt classée d'Assoukoko est élaboré dans la perspective d'une réhabilitation de ce domaine en vue de lui permettre de continuer à assurer toutes ses fonctions. Il met l'accent sur une reconstitution à la fois du couvert forestier et des fonctions environnementales, sociales et économiques. Les mesures proposées devaient à terme permettre de:

- créer les conditions favorables à l'aménagement durable de la forêt ;
- connaître et assurer la sécurité de la ressource ;
- restaurer la santé et l'état des écosystèmes constituant ce domaine ;
- améliorer la production ligneuse et non ligneuse ;
- restaurer et préserver la diversité biologique (flore et faune);
- restaurer et protéger les sols et les sources d'eau ;
- améliorer les conditions de vie des populations locales.

### 3.1. Contenu opérationnel du plan d'action

**Objectif stratégique 1:** *Assurer la réhabilitation des services et fonctions de la forêt classée d'Assoukoko*

**Résultat.1.1.** Les plans d'aménagement et de gestion consensuelle et participative de la forêt classée d'Assoukoko sont élaborés et adoptés.

**Résultat.1.2.** La production de bois et la conservation de la biodiversité sont assurées.

**Résultat.1.3.** Les mesures de protection et de surveillance de la forêt classée d'Assoukoko contre les envahissements, les exploitations forestière et fauniques anarchiques, les feux de brousse et autres actions de dégradation sont assurées.

**Résultat.1.4.** Les sites fragiles et les terres de la forêt classée d'Assoukoko sont restaurés, protégés et aménagés.

**Résultat 1.5.** Un système cohérent d'information, d'éducation et de communication des populations environnantes et des autres acteurs concernés est développé.

**Résultat 1.6.** Les besoins en terres agricoles et de résidence des populations sont en partie satisfaits au sein de la forêt.

**Résultat 1.7.** Les infrastructures d'accès de la forêt classée sont mises en place.

#### Actions à mener

1. Réaliser les inventaires forestiers et fauniques, et la cartographie à une échelle adéquate de la forêt classée d'Assoukoko.
2. Elaborer et adopter les plans d'aménagement et de gestion consensuelle et participatifs de la forêt classée.
3. Assurer l'exploitation rationnelle des ressources forestières et fauniques de la forêt classée en perturbant le moins possible le milieu naturel.
4. Aménager les forêts naturelles par des méthodes sylvicoles appropriées en vue d'améliorer leur potentiel productif ligneux en quantité et en qualité et de conserver la biodiversité.

5. Valoriser les sous-produits forestiers de la forêt par la recherche, la promotion et leur conservation in-situ et ex-situ.
6. Réaliser reboisements des terres forestières dégradées et des plantations agro-forestières avec les essences de bois précieux et/ou des arbres multifonctionnels offrant un large éventail de services au niveau local.
7. Rechercher et produire facilement sur place le matériel végétal performant et adapté à toute la zone d'Adélé.
8. Aménager les plantations forestières artificielles et agrosylvicoles suivant des règles sylvicoles adaptées aux conditions du milieu.
9. Délimiter et borner consensuellement au sein de la forêt classée et cartographier des enclaves en vue de satisfaire les besoins en terres agricoles des populations environnantes et résidentes.
10. Regrouper, organiser et encadrer les populations dans la forêt pour assurer l'exploitation rationnelle et judicieuse des portions de terres à dégager à des fins agricoles et agroforestières en vue de diminuer les pressions en terre sur la forêt classée.
11. Réaliser les travaux de défense et restauration des sols (DRS) dégradés ou susceptibles de dégradation.
12. Mettre en place des plans de gestion écosystémique qui assurent un nécessaire équilibre entre la conservation et les productions forestières et fauniques d'une part et les productions agricoles d'autre part.
13. Elaborer et organiser les outils et programmes locaux de formation et de communication adaptés aux populations environnantes et résidentes en vue d'assurer l'auto-promotion et la protection de la forêt classée contre toutes actions nuisibles susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats attendus.
14. Concevoir des guides et manuels simples de terrain sur la sylviculture des forêts naturelles et artificielles.
15. Réaliser les pistes d'accès en vue de faciliter les travaux d'aménagement de la forêt classée.
16. Assurer la formation et l'organisation du personnel technique, des collectivités locales et autres acteurs sur les principes et les techniques de gestion participative et durable d'aire protégée
17. Elaborer et adopter par consensus les accords de cogestion et de partage des ressources d'exploitation et toute autre retombés suivant les principes de coût-bénéfice avec les populations et les différents acteurs,
18. Identifier les écosystèmes particuliers et créer des conditions favorables à la conservation et à la dispersion des espèces végétales et à la reproduction de la faune sauvage endémique ou rare et menacée de disparition.
19. Créer des partenariats avec les organisations internationales, nationales et locales susceptibles d'aider le personnel technique, les populations et autres acteurs concernés de la restauration forestière à reconnaître les espèces endémiques d'Adélé ou rare et menacées de disparition et à engager des actions adéquates.

**Objectif stratégique 2:** *Réduire la pression des populations environnantes sur les ressources de la forêt classée d'Assoukoko par la promotion de la foresterie villageoise et privée.*

### Résultats attendus

**Résultat 2.1.** Les plantations agroforestières et forestières villageoises, scolaires et privées sont encouragées, aménagées et mieux gérées,

**Résultat 2.2.** Les activités génératrices de revenus à la population liées à la conservation de la biodiversité végétale et faunique sont assurées. (élevage de petits gibiers, escargots, culture de cure-dent, épices, etc.)

**Résultat 2.3.** Le renforcement de capacités techniques et organisationnelles des populations riveraines de la forêt classée d'Assoukoko est assuré.

**Résultat 2.4.** La conservation et la régénération des terres agricoles dégradées sont assurées en vue d'améliorer les rendements des productions agricoles afin de réduire la pression sur les terres forestières

**Résultat 2.5.** Le mode de gestion des ressources de la forêt classée d'Assoukoko est approuvé par les communautés locales et les « propriétaires fonciers » situés de part et d'autre de la frontière Togo-Ghana.

**Résultat 2.6.** Les éléments de base de coopération entre le Togo et le Ghana pour une gestion transfrontalière des ressources forestières de la forêt classée d'Assoukoko et de ses environs sont élaborés.

**Résultat 2.7.** Un mécanisme de gestion du foncier et de partage de revenus en vue d'encourager les non-propriétaires terriens à s'engager dans les activités forestières est établi.

### Actions à mener

- 1 Organiser des activités d'IEC (Information, Education et Communication) sur les problèmes environnementaux et le développement des activités forestières.
- 2 Former et encadrer les pépiniéristes villageois ainsi que les populations locales et tout autre acteur concerné sur les techniques de production des plants.
- 3 Former et encadrer les populations locales et tout autre acteur concerné sur les techniques de plantation et d'aménagement des forêts naturelles et artificielles des villages environnants de la forêt classée.
- 4 Réaliser les inventaires et les aménagements des plantations forestières villageoises existantes dans la zone en vue d'améliorer les rendements des produits en quantité et en qualité.
- 5 Restaurer les terres agricoles et forestières dégradées ou susceptibles de l'être par l'installation des dispositifs anti-érosifs, des reboisements et des pratiques agroforestières avec l'utilisation des essences fertilitaires et multifonctionnels offrant un large éventail de services au niveau local.
- 6 Promouvoir et développer les pratiques de la jachère améliorée et toute autre pratique agroforestière avec utilisation des essences fertilitaires en vue d'améliorer les rendements agricoles et de réduire ainsi les besoins en terre et la pression des populations sur les formations forestières du milieu.

- 7 Former et encadrer les populations environnantes en vue d'une bonne organisation et une auto-promotion.
- 8 Promouvoir et encadrer les populations environnantes en vue de développer l'élevage de petits gibiers et des espèces animales endémiques et en voie de disparition dans la zone d'Adélé.
- 9 Promouvoir et encadrer les populations environnantes afin de développer la culture des espèces végétales secondaires (cure-dent, épices...) pouvant procurer des revenus subséquentes à la population environnante de la forêt,
- 10 Identifier et encourager la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés économiquement viables par l'apport d'appui technique aux populations locales,
- 11 Assurer l'assistance à l'organisation, à la formation et l'équipement des exploitants forestiers en vue d'augmenter les rendements et la qualité des produits et de responsabiliser les producteurs.
- 12 Rechercher et arrêter un mécanisme de mise en place des plantations forestières par les allochtones sur les terres des communautés locales et de jouissance des produits forestiers pour permettre aux non-propriétaires terriens de pouvoir s'engager dans les activités forestières.
- 13 Favoriser des concertations entre les populations situées de part et d'autre de la frontière et intéressés par la gestion de la forêt classée.
- 14 Etablir un cadre de coopération avec l'administration régionale Ghanéenne chargée des forêts.
- 15 Etablir des règles de gestion communes.
- 16 Elaborer un accord de coopération entre les deux pays.

### **3.2. Mise en œuvre du plan d'action**

#### **3.2.1. Cadre de mise en œuvre du plan d'action**

Conformément aux engagements pris par le Togo, pour être éligible au programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), toutes les politiques et programmes sectoriels de développement doivent converger vers la réduction de la pauvreté et donc en adéquation avec les grandes orientations stratégiques contenues dans le document stratégique de réduction de pauvreté. La mise en œuvre de ce plan d'action répondra à cet impératif.

En effet, l'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko et des forêts environnantes avec à la clef la conservation du couvert forestier, la production forestière qualitative et quantitative ainsi que la conservation de la diversité biologique est indissociable de celui de la lutte contre la pauvreté.

La mise en œuvre de ce plan sera assurée en synergie avec les autres politiques et programmes de développement relatifs à la lutte contre la désertification (PAN), à la stratégie et au plan d'action de conservation de la diversité biologique, au plan national d'action pour l'environnement, etc. en cohérence avec les programmes sectoriels de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'énergie, du plan directeur de développement de la zone écofloristique IV, et du plan stratégique de lutte contre la pauvreté.



### 3.2.2. Appropriation du plan par les différents acteurs concernés

Il s'agit du renforcement de l'adhésion et des capacités de gestion participative des populations et des différents acteurs opérationnels dans la zone du projet et au sein des institutions chargées de sa réalisation.

L'attitude des populations rurales, celle des diverses parties prenantes du développement de la zone etc. à l'égard du présent plan d'action serait déterminante pour l'atteinte des résultats escomptés. Dans cette perspective, l'information, l'éducation, la communication (IEC) et l'assistance à l'organisation de la ressource humaine aux différents niveaux d'intervention constituent un axe stratégique porteur d'efficacité.

La conception, la programmation et l'organisation des actions de sensibilisation et de communication avec ces diverses composantes nécessiteront des compétences en communication et vulgarisation

A court terme et durant une période que l'on pourrait considérer comme préparatoire à un véritable programme d'IEC, il sera donc bénéfique qu'une action de diffusion et de vulgarisation des principaux résultats du Plan d'Action soit engagée. Il s'agit de faire en sorte que les populations et tous ceux qui se sentent véritablement concernés se laissent pénétrer par les grandes orientations du Plan et se les approprient. La réalisation d'un tel travail peut être assurée par une ONG avec l'appui des services de l'Environnement et de toute institution utile dans la Préfecture de Blitta ou dans la zone d'Adélé.

### 3.2.3. Mise en œuvre et coordination du plan d'action

La mise en œuvre du Plan d'Action s'effectuera soit au travers de projets prenant en compte un ou plusieurs résultats attendus, soit au travers de l'insertion dans des projets existants ou des projets d'autres secteurs, d'éléments opérationnels issus de ce Plan d'Action.

La responsabilité de mise en œuvre du Plan d'Action repose sur l'ensemble des catégories d'acteurs publics : départements ministériels et services techniques publics, Organisations non gouvernementales (ONGs), la société civile (organisations paysannes, corporation socioprofessionnelles, populations locales), la coopération internationale (partenaires de développement, organisations internationales, ONGs internationales).

Les constats que l'on peut faire à ce sujet sont:

- la zone, à l'image de l'ensemble du territoire togolais, mais de façon plus prononcée, est couverte par plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) qui affichent comme principale mission le reboisement sous l'angle particulier de l'agroforesterie. Elles bénéficient de plusieurs sources de financement extérieures notamment de l'Union Européenne et travaillent de façon plutôt indépendante.
- l'encadrement des productions agricoles et animales y est assuré par l'Etat, l'ICAT (Institut de Conseil et d'Appui Technique), la SOTOCO (Société Togolaise de Coton) et celui de la production forestière par les Directions Régionale et préfectorale de l'Environnement respectivement de la Centrale et de Blitta.

Ces constats, qui ne sont sûrement pas exhaustifs, montrent bien l'importance de la question des institutions et celle de leur coordination dans la zone. Leur trouver une solution efficace nécessiterait la participation de tous les acteurs du développement envisagé.

La nature et l'organisation d'une telle structure ne pouvant être ni prescrites ni décrétées efficacement, il est souhaitable qu'un cadre approprié soit défini pour une bonne coordination. Une organisation impliquant tous les acteurs dans un esprit de recherche de synergie des efforts et de renforcement des capacités de ces institutions est à privilégier.

### **3.2.4. Suivi technique du Plan d'Action**

Le suivi du Plan d'Action sera effectué sur la base d'indicateurs à déterminer au cours de la première année de mise en œuvre dudit Plan. Ce suivi sera assuré de manière détaillée par l'instance de coordination du Plan d'Action à mettre en place et de manière globale par le Secrétariat Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et de ses Directions Techniques et la Direction Régionale l'Environnement et des Ressources Forestières de la Centrale.

### **3.2.6. Durée et période d'exécution du Plan d'Action**

Le plan d'Action a une durée de dix (10) ans. La première année après son adoption sera mise à profit pour son lancement et la préparation de sa mise en œuvre effective sur le terrain. Il s'agira notamment: de l'élaboration et l'évaluation de programmes détaillés et de dossiers de projets, de la mise en place d'une structure de coordination des actions, de la recherche de financement des Projets et de la diffusion du Plan. Les neuf (9) années restantes pourront être fractionnées en trois (3) phases opérationnelles de trois (3) ans chacune. A l'issue de chacune des phases, l'exécution devra être évaluée et l'ordre de priorités devra être actualisé.

## **CONCLUSION**

La sauvegarde de la forêt classée d'Assoukoko, passe par la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat et des mesures cohérentes de gestion dont les populations locales seront les principaux acteurs. Les études réalisées ont permis de faire l'état des lieux et de proposer une stratégie et un plan d'action conséquent prenant en compte les aspects biophysique, environnemental, socioéconomique et culturel. La traduction de cette stratégie en actions opérationnelles concrètes doit être la prochaine étape du processus de sauvegarde de ce patrimoine.

Il convient à cet effet de souligner que, bien que proposée pour une période de 10 ans, le plan d'action et la stratégie s'insèrent plutôt dans une logique de long terme. C'est pourquoi, la consolidation après cette première période d'application s'avère nécessaire.

Le long terme implique également une appropriation des actions par les communautés locales sur la base d'une organisation cohérente devant déboucher sur une coopération transfrontalière avec le Ghana voisin.

## BIBLIOGRAPHIE

- CABINET AGRICOLE ADA, 2004, Etudes socio économiques, foncières et environnementale. Avant-projet PPD 60/02 Rev. 1 (F), 60 p.
- CTFT., 1989., Mémento du forestier. Ministère de la Coopération et du Développement. Paris, 1260 p.
- DEFI ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT, 2002, Etudes Forestières, Avant-projet PPD 11/00 Rév 2 (F), .
- ERN, H. , 1979 – Die Vegetation Togo. Gliderrung, Gefährdung, Erhaltung, Willdenovia 9 : 295 – 312.
- FAURE, J-J. 1981., Notes de cours d'Aménagement, Tome II, Ecole Nationale Supérieure Agronomique. Yaoundé, 119-254pp.
- GNROFOUN, T. et ATAYI-AGBOBLY, A., 2002. Plan directeur de développement forestier durable de la zone écofloristique IV du Togo, 41 p.
- GUELLY K. A., 1994a.- Reconquête forestière sur le plateau Akposso (Togo) : stratégies, caractéristiques botaniques et écologiques. JATBA, nouvelle série, vol XXXVI (1) 7-13.
- GUELLY K. A., 1994b.- Les savanes des plateaux de la zone forestières subhumide du Togo. Thèse de Doct. UPMC, Paris VI, 163 p.
- Institut Géographique National, 1986 - Carte au 1/200 000è, Feuille Atakpamé, Paris-France.
- LAMOUREUX M., 1969. - Notice explicative de la carte pédologique du Togo. ORSTOM, Paris, 86 p.
- NDJODO, N. T., 1995., Projet de plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée Haho-Baloé. ODEF, Lomé 112p.
- PNAE, 2003, Stratégie et plan d'Actions pour la conservation de la Diversité biologique,
- PNAE, 2003 Rapport national sur la conservation de la diversité biologique au Togo, Lomé, 82p
- Ministère des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire, 1988, Plan Directeur Forestier 1988-2015, Abidjan, 88p.
- Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations, 2004, Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, Lomé, 81p.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, 2002, Plan directeur de développement forestier durable de la zone écofloristique IV du Togo, Lomé, 67p.
- OIBT, 2002, Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Série Développement de politique OIBT N° 13, 57p.
- SOTED et SGI, 1986, Etude de Préinvestissement du Projet de développement Rural de l'Adélé, Lomé 150p.
- SAUVE LA FLORE, 2004. Etudes forestières dans la forêt classée d'Assoukoko et ses environs, 47 p.
- SERLE, W. & MOREL, G, J. , 1988 – Les oiseaux de l'Ouest Africain. Edition Delachaux et Niestle Neuchâtel – Paris.
- SWAINE M. D. & HALL J. B., 1983.- Early succession on cleared forest land in Ghana. *Journal of Ecology* 71 : 601-627.
- SYLVAIN & al., 1986.- *Notice explicative de la carte géologique à 1/200 000*, feuille d Atakpamé, BRGM, 57 p.
- SYLVAIN (J.P.) et al, 1986 - Carte Géologique au 1/200 000è, Feuille Atakpamé, 1ère édition.

- SYLVAIN J. P., AREGBA A., ASSI-EDEOU P., CASTAING C., CHEVREMONT P., COLLART J. & OUASSANE I., 1986.- *Notice explicative de la carte géologique à 1/200 000*, feuille d'Atakpamé, BRGM, 57 p.
- TCHENTI-NABINE pour le compte de B.F. Conseil, 2002, Etudes Environnementales, Avant-projet PPD 11/00 Rév 2. (F) , 78p..
- TENGUE, T-K et KOKOU. K., 1995. Inventaire des formations végétales de la forêt classée de Haho-Baloé. ODEF. Lomé, 45 p.
- TENGUE, T-K, GUELLY, K-A, LANTO, P. et ACAKPO-ADDRA, Y. 1998. Etude d'aménagement de la forêt classée de Missahoé. ODEF. Lomé. 50 p.
- TIMBER EXPORT DEVELOPMENT BOARD, 1994, The Tropical Timbers of Ghana., Takoradi., (Ghana). 87 p.
- VANPRAET, C. L. 1980 – Système mondial de surveillance de l'environnement. Projet pilote sur la surveillance continue de la couverture forestière tropicale. Togo : Cartographie du couvert végétal et étude de ses modifications. FAO/PNUE, 117 p + annexe.
- VIVIEN, J, et FAURRE, JJ., 1985., Arbres des forêts denses d'Afrique Centrale. ACCT, Paris., 565p.
- Von BOTHMER, K-H, MOUMOUNI, A., PATINVOH, P. 1986, Plan directeur de la forêt classée de la Lama ONAB. Cotonou, 80 p.

ANNEXE

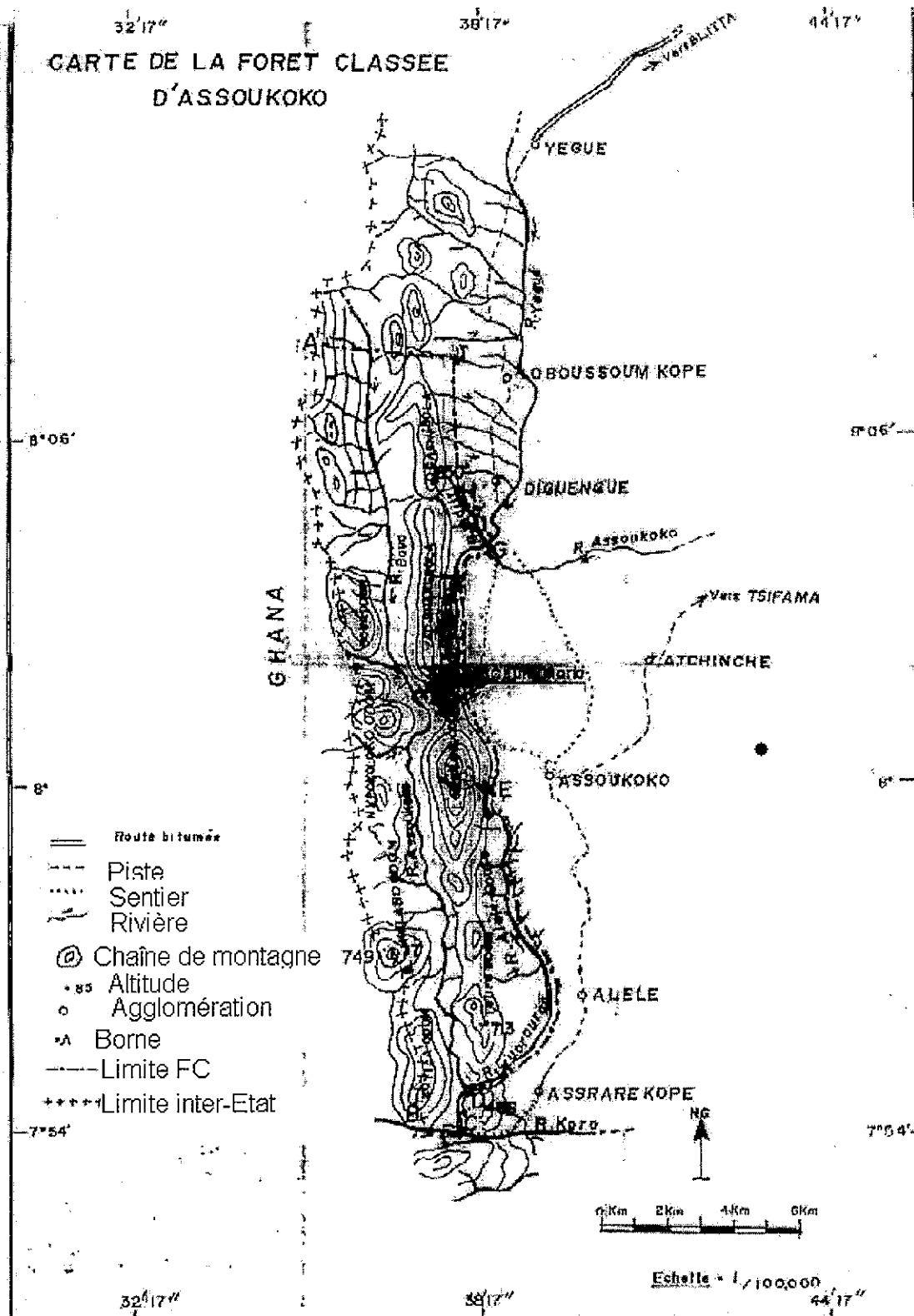


Figure 9 : Carte de la Forêt Classée d'Assoukoko